AR Prefecture

017-211704531-20260708-0108072026-DE
Reçu le 10/07/2026

Délibération N° 01 – 08072026

Département de Charente Maritime
Arrondissement de SAINTES
Canton de SAINT-PORCHAIRE

COMMUNE DE TRIZAY
REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance ordinaire du mercredi 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18h30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stanislas CAILLAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
Quorum (10)

Présents : 14
Pouvoirs : 4
Votants : 18

Date convocation : 02/07/2026

Date affichage : 13/07/2026

Etaient présents : Stanislas CAILLAUD, Rachel BOURGEOIS, Claude BREGEON, Fabrice CADET, Nadia DAUPHIN, Thomas DUCHAMP, Magalie LACHENY, Rodolphe LORHO, Guillaume MICHAUD, Pauline OSZTAB, Marie-Claude PELLETIER, Didier SCHAEFFER, Nicolas STUDIEVIC, Julie VERON.

Absents Excusés et procurations :
SOLEIL Stéphanie donne procuration à BOURGEOIS Rachel
BOURDIT Jean-Luc donne procuration à Didier SCHAEFFER
BOUSSEAU Cécile donne procuration à PELLETIER Marie-claude
BICHON Bruno donne procuration à CAILLAUD Stanislas
François VANPEPERSTRAETE

Secrétaire de séance : Rachel BOURGEOIS

Objet de la délibération : Révision du Plan Local d'Urbanisme : bilan de concertation et arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux modalités de concertation définies par la délibération n° 0412072023 du 12 juillet 2023 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la concertation préalable s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration, depuis l'ouverture des études jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Modalités de la concertation

1-Un registre de concertation et documents d'études destiné à recueillir les observations, propositions et contributions du public a été ouvert en mairie en juillet 2024 et tenu à disposition jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Durant toute cette période, les documents d'étude ont été régulièrement actualisés et mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet communal (trizay.com).

Ont notamment été mis à disposition les éléments et documents suivants :

AR Prefecture
017-211704531-20260708-0108072026-DE
Reçu le 10/07/2026

juillet 2024	La délibération n° 0412072023 prescrivant la révision du PLU du 12/07/2023 Une note d'information sur la révision du PLU et la concertation Le registre de concertation Le PLU complet en vigueur
décembre 2024	Support de présentation, compte rendu, carte agricole de la réunion de concertation agricole du 13 novembre 2024
décembre 2024	Le PADD débattu en Conseil municipal le 19/12/2024 Le PV du débat
mars 2025	Le Porter à Connaissance Préfet (PAC)
juillet 2025	Le pré-diagnostic territorial
septembre 2025	Le support de présentation de la réunion publique du 18/09/2025 Le compte rendu de réunion publique
janvier 2026	La carte agricole actualisée
mai 2026	Le PADD débattu en Conseil municipal le 07/05/2026 Le PV du débat
Juin 2026	Le support de présentation de la réunion publique du 23/06/2026 Le compte rendu de réunion publique

2 - Réunion de concertation agricole

Une réunion de concertation avec les exploitants agricoles et les partenaires agricoles s'est tenue le 13 novembre 2024.

Des échanges complémentaires se sont poursuivis jusqu'au début de l'année 2026 afin d'actualiser les données agricoles et les projets des exploitations.

3 - Réunion publique n°1

Une première réunion publique s'est tenue le 18 septembre 2025 afin de présenter :

- ☞Le diagnostic territorial;
- ☞Les principaux enjeux ;
- ☞Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le support de présentation ainsi que le compte rendu ont été mis à disposition en mairie et sur le site internet communal.

4 - Mise à disposition des PADD

Les deux versions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, débattues par le Conseil municipal les 19 décembre 2024 puis 7 mai 2026, ont été mises à disposition du public.

5 - Réunion publique n°2

Une seconde réunion publique s'est tenue le 23 juin 2026 afin de présenter :

- ☞Le projet de PLU avant arrêt ;
- ☞Le zonage ;
- ☞Le règlement ;
- ☞Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le support de présentation et le compte rendu ont été mis à disposition du public.

6 - Information du public

Les réunions publiques ont fait l'objet :

- ☞D'un affichage en mairie et dans les lieux publics ;
- ☞D'une publication sur le site internet de la commune.
- Panneau pocket

Bilan de la concertation du public

Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

AR Prefecture
017-211704531-20260708-0108072026-DE
Reçu le 10/07/2026

Des observations relatives à la révision du PLU ont été inscrites sur ce registre mais aucune ne relevant de la concertation générale (uniquement des demandes particulières, qui relèvent de l'enquête publique) et aucun courrier ou courriel relatif à la concertation n'a été reçu en mairie.

En revanche, les réunions publiques ont permis de nombreux échanges avec la population.

Les principales questions ont porté sur :

- les besoins en logements et la mixité de l'habitat ;
- les projets de lotissements communaux et les secteurs d'extension ;
- les capacités des stations d'épuration ;
- la densification et la taille des parcelles ;
- l'évolution des hameaux et des dents creuses ;
- la protection du patrimoine bâti ;
- les dispositifs d'économie d'énergie ;
- le projet de parc photovoltaïque (ouest Lac);
- la protection des arbres et des haies ;

Les réponses apportées ont permis d'expliquer les choix retenus dans le projet de PLU ainsi que la prise en compte des dispositions des lois ALUR, Grenelle, Climat et Résilience, APER, ZAN et leur articulation avec le SCoT de Saintes - Pays Saintonge Romane.

Bilan Concertation agricole

Les échanges avec les exploitants agricoles et les partenaires institutionnels ont permis :

- d'actualiser le diagnostic agricole communal ;
- de recenser les projets des exploitations ;
- d'identifier les besoins liés aux installations agricoles ;
- de prendre en compte les problématiques de circulation agricole, d'agrivoltaïque, de captage d'eau potable et de transmission des exploitations.

Ils ont permis de conforter plusieurs orientations du PLU :

- prise en compte des sièges d'exploitation et des projets agricoles ;
- préservation du foncier agricole ;
- élargissement des zonages agricoles A ;
- réduction des zones AU et limitation des zones urbaines ;
- protection des espaces naturels et agricoles sensibles.

Incidences sur le projet de PLU

Les observations recueillies au cours de la concertation ont permis de conforter les orientations du projet de PLU, notamment :

- une urbanisation recentrée sur le bourg et encadrée dans les villages principaux de Monthérault et de l'Aubray ;
- la réduction de la consommation foncière ;
- la maîtrise de l'étalement urbain ;
- la préservation des activités agricoles ;
- la protection de la Trame Verte et Bleue ;
- la prise en compte des risques naturels et des capacités des réseaux ;
- la préservation du patrimoine bâti et paysager ;
- la création d'un futur quartier résidentiel au nord-ouest du bourg ;
- la réflexion engagée sur la reconversion de l'ancienne menuiserie rue de l'Espérance ;
- le développement des mobilités douces, des équipements publics et des activités économiques du centre-bourg.

AR Prefecture
017-211704531-20260708-0108072026-DE
Reçu le 10/07/2026

Bilan général

Le bilan de la concertation peut être considéré comme positif.
Les modalités définies par la délibération du 12 juillet 2023 ont été respectées.
La concertation a permis d'informer largement la population, d'associer les exploitants agricoles et les partenaires du territoire et de recueillir les observations utiles à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme.
Les échanges ont contribué à enrichir le diagnostic communal et à conforter les choix retenus en matière d'habitat, d'agriculture, de préservation de l'environnement, de développement économique, de patrimoine, de gestion de l'eau et de maîtrise de l'urbanisation.
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le présent bilan de la concertation, de constater la clôture de la phase de concertation et d'arrêter le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.151-1 et suivants et R.153-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 0412072023 du 12 juillet 2023 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;
Vu les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables des 19 décembre 2024 et 7 mai 2026 ;
Vu le bilan de la concertation ;
Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de la concertation, tel qu'annexé à la présente délibération, et de constater la clôture de la concertation ;
- d'arrêter le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trizay ;
- de soumettre le projet arrêté pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux communes limitrophes et aux établissements publics compétents ayant demandé à être consultés ;

- D'afficher la présente délibération, conformément à l'article R.153-3 du Code l'urbanisme pendant 1 mois en mairie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
Rachel BOURGEOIS

Le Maire,
Stanislas CAILLAUD

MAIRIE DE TRIZAY (Charente-Maritime)